

25 BOUGIES DE LA FEREEPAS

LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS

Trois ans après que Jean-Marie Pelt nous eût quittés, la Fereepas, produit de son intuition et de sa volonté d'aller de l'avant, a soufflé ses vingt-cinq bougies. Du souffle elle en a encore, résolue qu'elle est à poursuivre de nouveaux chantiers, désormais quasi seule dans le paysage. Or, sur ce plan il reste du travail à accomplir, car à ce jour le compte n'y est pas.

Lorsqu'on considère le chemin parcouru au fil de toutes ces années en matière de développement durable, le bilan apparaît bien plus considérable qu'il n'a été ressenti au fil de l'action. Il suffit de consulter le site internet "haria" pour s'en convaincre. Durant ce quart de siècle, beaucoup nous ont quittés, dont Jean-Marie Pelt lui-même, ou encore Bernard Labbé, Pierre Carli et le Pr Jean-Marie Géhu. Autour de Carmen Mazzetto, désormais présidente et pionnière de la Fereepas, de nombreux responsables engagés s'emploient néanmoins à poursuivre l'action. Franck Steffan qui en fut le directeur ne cache cependant pas ses inquiétudes par rapport aux évolutions sur le chemin du développement durable : « Nous pensions que les choses étaient dites dans un certain nombre de domaines. Mais nous assistons à un retour en arrière. La question de l'huile de palme en est l'illustration.

L'écologie ne doit pas être subie et elle ne doit pas coûter, or c'est l'inverse qui se produit. Le vertueux ne devrait pas avoir une facture exorbitante, pourtant c'est ce qui se passe. Ce n'est donc pas une démarche de développement durable. Le compte n'y est pas. » Selon Franck Steffan, l'écologie devait permettre aux ménages de dépenser moins, alors que l'inverse se produit. Il en résulte un refus des gens, alors qu'ils devraient être acteurs. « Qu'est-ce que la nature développe comme stratégie pour favoriser le vivre ensemble et que les hommes ne parviennent pas à accomplir ? » s'interroge Carmen Mazzetto, rappelant au passage, l'implication de Pierre Carli et son approche de lutte contre les violences. Un thème qui a été au cœur de l'action de la Fereepas au profit des quartiers sensibles. De la même façon Franck s'étonne de ce que la seule réponse aux catastrophes climatiques consiste en l'ins-

tallation d'un superordinateur en mesure de prévenir plus tôt de façon plus fiable des conséquences de ces catastrophes : « Nous ne sortirons pas de l'impasse pour autant » assène-t-il. Pour les membres de la Fereepas, le chemin est encore escarpé et bien des difficultés ont surgi, depuis que Jean-Marie Pelt en a conçu le projet.

EN MARCHÉ POUR LA « RÉGION BLEUE »

1992-1993 : Participation au projet « la région bleue » signé avec le secrétariat d'état à l'Environnement. (Mise en place de la police des mers pour la Méditerranée)

1998 : Participation auprès de la Fereepas (Fédération européenne de recherche sur l'éducation et l'écologie de la personne et de ses Applications Sociales), présidée par le Professeur Jean-Marie Pelt, ainsi que le Professeur Pierre Karli, le Professeur Jean-Marie Gehu, Carmen Mazetto, Viviane Steffan, Florent Melnotte et Guy Chatelain, dans les domaines suivants : gestion des conflits et de l'agressivité, politique de la ville, Ecologie urbaine et humaine.

2001 : Élargissement du Conseil d'administration de Fereepas avec Charles Ruggieri, Président du Groupe Batigère, Bernard Labbé, Consul et Maire de Gorcy, ancien et dernier Maître des Forges, Laurent Behler, Directeur de l'Office d'Immigration, Secrétaire de l'ambassade en Turquie, Gilbert Mayer, journaliste.

2002 : Différentes missions mandatées par la Préfecture et les bailleurs sociaux sur la gestion de l'agressivité dans les cités et les banlieues

2003 : mise en place dans les écoles maternelles et primaires, d'éducation à l'environnement, à la nature, à travers des spectacles interactifs de marionnettes, des films et réalisations de jardins dans les écoles. Le Conseil d'administration accueille Dominique Duband, représentant le Groupe Batigère.

2004 : La Fereepas met en place et

articule « l'écologie urbaine et humaine » (s'inspirer des scénarios observés dans la nature pour mieux comprendre le fonctionnement de nos groupes et sociétés humaines).

2006 : Réalisation par la Fereepas d'un premier référentiel intitulé l'Oméga du développement durable, constitué d'une feuille de route et de remise de prix aux entreprises et collectivités territoriales vertueuses.

EXIT L'IEE

2007 : Fereepas quitte l'Institut européen d'écologie pour regagner le quai Paul Wiltzer à Metz

2008 : Mise en place de « programmes de formation et d'accompagnement » dédiés au développement durable pour les entreprises et les collectivités territoriales.

2009 : Élargissement du Conseil d'administration de Fereepas, avec l'entrée du Professeur Jairo Falla. Fereepas démarre le programme « Abeilles, sentinelles de l'environnement », ainsi qu'un travail sur « la gestion des déchets » (auprès de la Communauté de communes de l'Arc mosellan) La même année, Fereepas met en place le « Comité des 12 à la Région Lorraine » co-présidé par le Professeur Jean-Marie Pelt et le Président Jean-Pierre Masseret (33 personnes compétentes doivent, pendant 6 ans, réaliser et penser à des projets dédiés au développement durable pour la Région Lorraine). Accompagnement sur les territoires du plan climat pour la Communauté d'agglomérations Portes de France Forbach.

2010 : Le référentiel Oméga est reconnu par l'ADEME et la Région Lorraine. Fereepas ouvre le « Centre d'Éducation à l'environnement pour les enfants » à l'Arc mosellan, au moulin de Buding et ses ateliers, avec la participation du Feder, du Conseil départemental 57, de la Région Lorraine et Univers sciences. Fereepas réactualise son référentiel Oméga.

2011 : Poursuite des travaux sur les abeilles et des missions avec la Région l'Arc mosellan. Renouvellement du partenariat avec la Région, signature d'une convention avec le Département. Accompagnement du plan climay pour le CD-57, Thionville Portes de France. Ouvrage intitulé « Les Biossons » coécrit avec Jean-Marie Pelt illustré, par les enfants sous forme de livre et d'histoire contée sur CD, sortie prévue pour 2016.

2012 : Naissance d'une nouvelle nommée l'APTEH (Association pour la Talvanne, son environnement et ses habitants).

JEAN-MARIE PELT PRÉSIDENT D'HONNEUR

2013 : Fereepas élargit son Conseil d'administration avec l'entrée des personnes du Comité des 12 et de son assemblée. Jean-Marie Pelt devient Président d'honneur de la Fereepas, Jaïro Falla devient Président. La même année réalisation des « Jardins Secrets de Jean-Marie Pelt ». Fereepas s'installe à Montoy-Flanville afin de mieux suivre la réalisation d'un projet qui consiste à réaliser 9 jardins ayant pour thème l'œuvre de Jean-Marie Pelt.

2014 : Poursuite des différentes actions menées pour les collectivités territoriales et pour les partenaires. Démarrage du « projet Myosotis », pour faire avancer la réduction de l'utilisation des pesticides pour les remplacer par les produits bio contrôle et les préparations naturelles peu préoccupantes « les bio stimulants et renforçateurs végétaux ».

2015 : Fereepas renouvelle la convention entre la Communauté de l'Arc mosellan et du Conseil départemental 57 pour la « mise en œuvre de projets dédiés au développement durable, à la nature et à l'écologie ». Le référentiel Oméga, soutenu jusqu'alors par la MACIF devient un référentiel soutenu par le Conseil départemental. Maintenant par PE3D conseils.

2016 : Carmen Mazzetto, membre fondatrice de Fereepas prend la présidence. Fin de réalisation du 6e jardin dans le cadre des « Jardins Secrets de Jean-Marie Pelt à Montoy-Flanville ». Admissibilité probable de la seconde préparation naturelle couvrant une autre partie de la maladie cryptogamique et bactériologique des végétaux, avec la Maison de l'Agriculture de Paris. Sortie du livre « sauver l'homme et la nature », dernier ouvrage de Jean-Marie Pelt.

2017 : Sortie du livre *Les Biossons 2* dans un nouveau départ. Fin de la mise en place du plan régional de la prévention.

2018 : Célébration du 25^e anniversaire.

Et maintenant ? Fereepas demeure la seule organisation encore en ordre de marche et en mesure de porter le message de son fondateur Jean-Marie Pelt. Les premiers mois de 2019 seront déterminants pour la suite du combat pour le développement durable, qui on le voit bien dans l'actualité est au centre d'un tourbillon politique et de société.



Nous connaissons tous le phénomène du pollueur qui pollue chez les autres. Inversement, les actions de transition écologique auraient-elles des vertus sur les autres territoires?

Concernant les actions des pollueurs, nous avons en tête le cas de l'industriel installé le long d'un cours d'eau qui y déverse des polluants. Ils sont acheminés tout le long de la rivière, du fleuve jusqu'à la mer. De même, la combustion d'une énergie fossile émet plusieurs polluants, parmi lesquels les oxydes d'azote ou de soufre. Ces éléments se combinent avec l'eau des nuages pour créer de l'acide sulfureux et de l'acide nitrique. La pluie, en tombant, déverse ces acides sur un vaste territoire voisin, ce qui dégrade l'environnement.

Dans cette logique des effets négatifs et positifs sur l'environnement, que penser du véhicule électrique ou du chauffage au bois ?

Tout le monde sait que le véhicule électrique n'émet aucune pollution.

Quoique ? Que penser des batteries de ces véhicules, et des émissions dégagées par les centrales électriques qui les alimentent ? Surtout lorsque l'énergie provient du charbon ! Dans ce cadre, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a réalisé une analyse du cycle de vie des différents véhicules. Cette étude nous montre que, pour un véhicule électrique, la fabrication de la batterie, celle des autres composants, et la recharge de la batterie, contribuent chacun d'environ un tiers au changement climatique. La batterie dans sa conception, son processus de fabrication et dans sa fin de vie a donc un impact important sur l'environnement. Dans son étude, l'ADEME considère qu'un véhicule ayant roulé 100 000 kilomètres émet environ 10 tonnes de CO₂eq (potentiel de réchauf-



fement d'un gaz à effet de serre par équivalence avec le CO²), là où un véhicule thermique en émet 19 tonnes. Cependant, ce calcul est fortement lié à la façon dont est produite l'électricité qui alimente le véhicule électrique. En France, où le mix électrique est décarboné à plus de 90%, la production d'un kilowatt-heure électrique génère environ 110 grammes de CO²eq/kWh, là où, en Allemagne, il faut 623 grammes de CO²eq/kWh. Dans ce contexte, un véhicule électrique en Allemagne est aussi polluant qu'un véhicule diesel nouvelle génération. Autre phénomène, si le véhicule électrique est rechargé la nuit en France, le kilowatt-heure est quasiment décarboné à 100 %.

S'il est chargé en pointe, il est produit à partir de centrales thermiques plus carbonées. Or, nos collectivités œuvrent à l'installation de bornes de recharge électrique qui seront utilisées en pleine journée, donc principalement en heures de pointe. Les politiques publiques en faveur des bornes de recharge ne contribueraient-elles pas à dégrader la faible pollution des véhicules électriques ? Enfin, le véhicule électrique est un mode de transport plutôt urbain et sa production énergétique est rurale. Donc les 110 grammes de CO²eq/kWh consommés par un véhicule électrique sont dissipés dans les lieux ruraux où se trouvent les centrales électriques.

Le véhicule électrique est un véhicule plutôt moins polluant que le véhicule thermique, si le kilowatt-heure électrique est fortement décarboné et... s'il reste décarboné. De plus, il dépollue complètement l'agglomération où il est utilisé, et pollue là où sont implantées les centrales électriques, c'est-à-dire en territoire rural.

Chauffage au bois, ennemi de l'urbain

Qu'en est-il du chauffage au bois ? Le bois émet lors de sa combustion moins de CO² qu'il n'en absorbe lors de sa crois-

sance. Donc, sous réserve de replanter les arbres qui ont été coupés, le chauffage au bois est vraiment vertueux et non polluant.

Mais... ce n'est pas si simple. Des esprits chagrins commencent à s'émouvoir des particules fines émises par le chauffage au bois. Ainsi, l'association « Atmo Rhône-Alpes » indique que, sur son territoire, « en 2013, le secteur domestique individuel représente 33 % des émissions de PM10 (particules de diamètre inférieur à 10 microns) dont 97 % sont issues de la combustion du bois ». De son côté, le 22 février dernier, la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France) a interdit l'utilisation du chauffage individuel au bois d'appoint et d'agrément à cause des émissions PM10. Ainsi, les grosses agglomérations commencent à vouloir réglementer l'usage du chauffage au bois.

Cela s'explique par le mécanisme suivant : le bois pousse majoritairement à la campagne ; c'est donc à la campagne que le CO² est absorbé par le bois, mais c'est sur le lieu de combustion que le chauffage émet son CO² et ses particules fines. Il existe donc un intérêt divergent entre les agglomérations et le monde rural où pousse le bois. Ainsi le chauffage au bois et le véhicule électrique ont-ils des effets inverses sur les agglomérations et sur les territoires ruraux. Comment, dans cette logique, ces deux techniques vont-elles évoluer ? La transition écologique se fera-t-elle dans une logique de solidarité des territoires ou verra-t-on une domination des agglomérations sur le rural ?

(Cet article a été produit pour la FEE Libre, organe trimestriel de la Fédération européenne de recherche sur l'éducation et l'écologie de la personne et de ses applications sociales, et publié avec son aimable accord.)